

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : **36**
Nombre de membres présents : 33
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 35
Total votants : 35
Quorum : 19

Délibération n° 2026-07-106

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Nohant-en-Goût, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260706-2026-07-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Publication : 08/07/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, M. PISKOREK, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.
ABSENTS EXCUSÉS : Mme DUCATEAU, Mme HOSPITAL, M. PUILLET.
POUVOIRS : Mme HOSPITAL à M. BLANCHARD, M. PUILLET à M. DELHOMME.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BELLEVILLE.

OBJET : ADHÉSION 2026 A L'ASSOCIATION FREDON

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les prestations fournies par l'Association FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Centre Val de Loire,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Décide d'adhérer à l'association FREDON Centre Val de Loire pour un montant de 604 € au titre de l'année 2026,
- De s'abonner au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants dont le coût s'élève à 125 € par commune, auquel il faut retirer les 6 communes incluses au SIAB3A, lui-même adhérent de Fredon,
- Décide que le coût de cette adhésion sera refacturé aux communes au prorata de leur population,
- Décide que le coût de l'abonnement au programme départemental sera refacturé à chaque commune,
- Autorise Madame la Présidente à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier dans le cadre de cette présente décision.

Vote à l'unanimité.

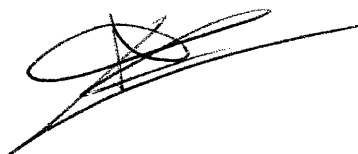
Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 07 juillet 2026.

La Présidente
Sophie GOGUÉ



La Secrétaire
Claire BELLEVILLE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : **36**
Nombre de membres présents : 33
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 35
Total votants : 35
Quorum : 19

Délibération n° 2026-07-107

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Nohant-en-Goût, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260706-2026-07-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Publication : 08/07/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, M. PISKOREK, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme DUCATEAU, Mme HOSPITAL, M. PUILLET.

POUVOIRS : Mme HOSPITAL à M. BLANCHARD, M. PUILLET à M. DELHOMME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BELLEVILLE.

OBJET : DÉBAT SUR L'ÉLABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit l'obligation, pour le président de l'EPCI à fiscalité propre, après chaque renouvellement général des conseillers municipaux, d'inscrire à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Si l'organe délibérant décide de l'élaboration d'un pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte. Cette disposition est désormais codifiée à l'article L.5211-11-2.-I du code général des collectivités territoriales.

Au-delà du cadre juridique de fonctionnement des instances politiques intercommunales proposé par le code général des collectivités territoriales (conseil communautaire, bureau, commissions), le pacte de gouvernance constituerait un outil de contractualisation sur des engagements réciproques entre les communes et la communauté de communes pour favoriser le dialogue intercommunal, l'expression des communes membres, et une prise de décision efficace et partagée.

Le pacte de gouvernance représente un outil de gouvernance au service du projet de territoire élaboré pour la durée du mandat et il peut être modifié en cours de mandat selon les mêmes modalités que pour son élaboration.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de :

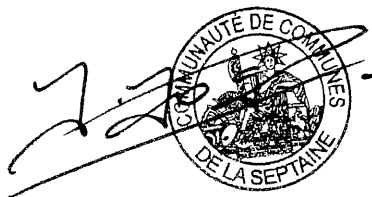
- Se prononcer favorablement à l'élaboration d'un pacte de gouvernance pour la durée du mandat 2026-2032
- Prend acte de son adoption dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Vote à l'unanimité.

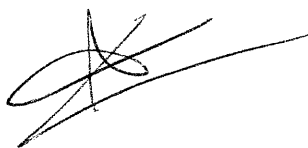
Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 07 juillet 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



La Secrétaire
Claire BELLEVILLE



Diffusion internet cc-laseptaine.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 34
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-07-108

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Nohant-en-Goût, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260706-2026-07-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Publication : 08/07/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, M. PISKOREK, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HOSPITAL, M. PUILLET.

POUVOIRS : Mme HOSPITAL à M. BLANCHARD, M. PUILLET à M. DELHOMME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BELLEVILLE.

OBJET : AIDE A L'APPRENTISSAGE – BOULANGERIE « LE FOURNIL DU BERRY »

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux compétences des EPCI ;
- Vu la délibération 2024-12-127 du 16 décembre 2024 portant instauration d'une aide à l'apprentissage et fixant les critères d'éligibilité des entreprises du territoire ;
- Vu le dossier de demande transmis par la boulangerie pâtisserie Le Fournil du Berry, sise sur le territoire de la communauté de communes ;
- Vu l'avis favorable rendu par la commission Développement Économique du 10 juin 2026 ;
- Considérant que la boulangerie-pâtisserie Le Fournil du Berry, a sollicité une aide financière pour l'embauche d'un apprenti boulanger ;
- Considérant que l'entreprise est implantée sur le territoire intercommunal et respecte l'ensemble des critères fixés par la délibération d'instauration (localisation, type de contrat, engagement d'accompagnement, effectif, antériorité) ;
- Considérant que l'entreprise sollicite une aide d'un montant de 1 500 €, correspondant au plafond voté par le Conseil communautaire ;

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer à la boulangerie pâtisserie Le Fournil du Berry une aide à l'apprentissage d'un montant de 1 500 €, dans le cadre du dispositif communautaire adopté le 16 décembre 2024.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer toute convention ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 07 juillet 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



La Secrétaire
Claire BELLEVILLE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Diffusion internet cc-laseptaine.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 34
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-07-109

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Nohant-en-Goût, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260706-2026-07-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Publication : 08/07/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, M. PISKOREK, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HOSPITAL, M. PUILLET.

POUVOIRS : Mme HOSPITAL à M. BLANCHARD, M. PUILLET à M. DELHOMME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BELLEVILLE.

OBJET : ÉTUDE DE DIAGNOSTIC, VALORISATION ET DE COMMERCIALISATION DE LA ZAC D'AVORD

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Considérant que la Communauté de communes souhaite renforcer l'attractivité économique de la ZAC d'Avord afin de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et la commercialisation des terrains disponibles ;
Il est proposé de confier à BGE Berry Touraine la réalisation d'une étude de diagnostic, de valorisation et de stratégie de commercialisation de la ZAC d'Avord ;
- Considérant que cette étude permettra d'établir un diagnostic de la zone, d'identifier ses atouts et ses axes d'amélioration, de définir des pistes de valorisation et de proposer une stratégie de commercialisation adaptée aux enjeux de développement économique du territoire ;
- Considérant que la phase 1 de cette étude, consacrée au diagnostic et à la définition des orientations stratégiques, a reçu un avis favorable de la commission Développement économique et que le coût de cette première phase est fixé à 14 250 € TTC ;
- Considérant que la Banque des Territoires apporte un concours financier à hauteur de 50 % du coût de cette phase, soit une participation de 7 125 €, laissant un reste à charge pour la Communauté de communes de 7 125 € TTC ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

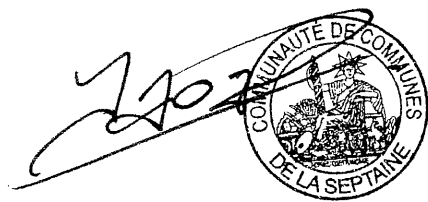
- d'approuver la réalisation de la phase 1 de l'étude de diagnostic, de valorisation et de stratégie de commercialisation de la ZAC d'Avord ;
- de confier cette mission à BGE Berry Touraine pour un montant de 14 250 € TTC ;
- d'approuver le plan de financement de cette opération et de solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires à hauteur de 50 %, soit 7 125 € ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 07 juillet 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



La Secrétaire
Claire BELLEVILLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

Diffusion internet cc-laseptaine.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : **36**
Nombre de membres présents : 34
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-07-110

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Nohant-en-Goût, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260706-2026-07-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Publication : 08/07/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, M. PISKOREK, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HOSPITAL, M. PUILLET.

POUVOIRS : Mme HOSPITAL à M. BLANCHARD, M. PUILLET à M. DELHOMME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BELLEVILLE.

OBJET : PARTICIPATION DES COMMUNES A LA DOTATION DE LANCEMENT DU SERVICE ADS DU PETR

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu la réorganisation du service mutualisé d'Application du Droit des Sols (ADS) portée par le PETR Centre-Cher ;
- Vu le certificat administratif établi par Monsieur Alain MAZÉ, Président du PETR Centre-Cher, en date du 29 mai 2026 ;
- Considérant que la fusion et la réorganisation du service ADS ont nécessité des dépenses d'installation et d'équipement (logiciels, mobilier et autres frais liés à la continuité du service) ;
- Considérant que le montant total des dépenses à répartir entre les établissements publics de coopération intercommunale membres s'élève à 33 878,00 € ;
- Considérant qu'il appartient aux collectivités concernées de définir les modalités de répartition de cette participation ;
- Considérant qu'il est proposé de retenir un critère unique de répartition fondé sur la population de chaque territoire, afin de garantir une répartition simple, objective et équitable ;
- Considérant que la participation financière de la Communauté de communes La Septaine au financement des frais d'installation du nouveau service mutualisé ADS s'élève à 5 711,80 € ;
- Considérant qu'il convient de répartir cette charge entre les communes membres selon un critère objectif et équitable ;

- Il est proposé de répartir cette somme au prorata de la population municipale de chaque commune membre telle que retenue par les services de l'État pour la composition de l'intercommunalité.

Commune	Population	%	Participation (€)
Avord	2 951	26,81 %	1 531,27 €
Baugy	1 650	14,99 %	855,98 €
Chaumoux-Marcilly	84	0,76 %	43,60 €
Crosses	378	3,43 %	196,20 €
Étréchy	418	3,80 %	216,96 €
Farges-en-Septaine	1 034	9,39 %	536,77 €
Gron	486	4,41 %	252,30 €
Jussy-Champagne	210	1,91 %	109,01 €
Nohant-en-Goût	558	5,07 %	289,78 €
Osmoy	329	2,99 %	170,84 €
Savigny-en-Septaine	695	6,31 %	360,98 €
Soye-en-Septaine	597	5,42 %	310,08 €
Villabon	573	5,21 %	297,61 €
Villequiers	445	4,04 %	231,03 €
Vornay	600	5,45 %	311,64 €
TOTAL	11 008	100 %	5 711,80 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la répartition figurant au tableau annexé et autorise l'émission des titres correspondants auprès des communes membres.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Fait à Avord, le 07 juillet 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ



La Secrétaire
Claire BELLEVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 34
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-07-111

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Nohant-en-Goût, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260706-2026-07-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Publication : 08/07/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, M. PISKOREK, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HOSPITAL, M. PUILLET.

POUVOIRS : Mme HOSPITAL à M. BLANCHARD, M. PUILLET à M. DELHOMME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BELLEVILLE.

OBJET : CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS ET DES PETITES VACANCES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant la nécessité de recruter pour les besoins de services :
- des postes d'animateurs saisonniers à temps complet pour assurer les fonctions d'animateurs pour les mercredis et les petites vacances de l'année scolaire.
- des postes d'adjoints techniques à temps non complet pour assurer le service de restauration et le ménage dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement mis en place par la Communauté de Communes de La Septaine, pour les mercredis et les petites vacances de l'année scolaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De créer 10 postes d'Adjoints d'animation à temps complet. Les temps de travail seront adaptés aux besoins des services et à l'organisation mise en place.

La rémunération correspondra à :

Pour 1 non diplômé
Echelle C1, Echelon E1
Pour 1 stagiaire
Echelle C2, Echelon E7
Pour 1 Diplômé
Echelle C2, Echelon E9

Les veillées seront rémunérées sur la base de 4 heures de travail effectif.

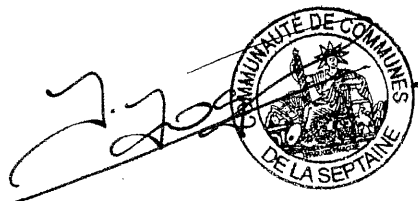
- De créer :
- 2 postes d'Adjoints Techniques à temps non complet (13/35ème)
La rémunération correspondra au 1er échelon de l'échelle C1.
- 2 postes d'Adjoints Techniques à temps non complet (15/35ème)
La rémunération correspondra au 1er échelon de l'échelle C1.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Fait à Avord, le 07 juillet 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ

La Secrétaire
Claire BELLEVILLE



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, fluid script that appears to be 'C. BELLEVILLE'.

Diffusion internet cc-laseptaine.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 34
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-07-112

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Nohant-en-Goût, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260706-2026-07-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Publication : 08/07/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, M. PISKOREK, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HOSPITAL, M. PUILLET.

POUVOIRS : Mme HOSPITAL à M. BLANCHARD, M. PUILLET à M. DELHOMME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BELLEVILLE.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROJET « LIEUX INNOVANTS, LIEUX ACCUEILLANTS »

La Communauté de communes de La Septaine a été retenue dans le cadre de l'appel à projets LILA – Lieux Innovants, Lieux Accueillants, porté par la Banque des Territoires.

Ce dispositif vise à accompagner les collectivités dans l'amélioration de l'accueil et des conditions d'accès aux espaces France Services, afin de proposer aux usagers des lieux plus fonctionnels, plus confortables et mieux adaptés à leurs besoins.

Dans ce cadre, des travaux d'aménagement sont prévus au sein de la France Services intercommunale. Ils portent notamment sur le gros œuvre, les menuiseries extérieures et intérieures, les cloisons, les faux plafonds, la plâtrerie, les peintures, ainsi que les travaux d'électricité et de ventilation (VMC).

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 26 608,50 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT	Montant	Recettes	Montant
Gros œuvre – Menuiseries extérieures – cloisons – Faux plafonds – plâtrerie – Peintures - Menuiseries	22 860,00 €	Banque des Territoires	15 000 €
Électricité - VMC	3 748,50 €	Autofinancement Communauté de communes	11 608,50 €
Total dépenses HT	26 608,50 €	Total recettes	26 608,50 €

- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

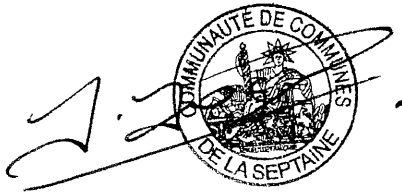
- Décide d'approuver le plan de financement de cette opération,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document, convention, avenant ou pièce administrative et financière nécessaire à la réalisation de cette opération et au versement des financements correspondants.

Vote à l'unanimité.

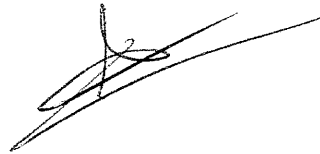
Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 07 juillet 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. GOGUÉ', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun, a tree, and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA SEPTAINE'.

La Secrétaire
Claire BELLEVILLE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. BELLEVILLE', written in a fluid, cursive style.

Diffusion internet cc-laseptaine.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : **36**
Nombre de membres présents : 34
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-07-113

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Nohant-en-Goût, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260706-2026-07-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026

Publication : 08/07/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, M. PISKOREK, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HOSPITAL, M. PUILLET.

POUVOIRS : Mme HOSPITAL à M. BLANCHARD, M. PUILLET à M. DELHOMME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BELLEVILLE.

OBJET : CRÉATION DE POSTES DE CONTRACTUELS

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le tableau des effectifs,

Les emplois du temps annualisés 2026-2027 entraînent l'ajustement des postes des permanents affectés dans les écoles. Ces postes seront révisés à la même échéance en 2027. La volonté est d'adapter le temps de travail effectif de l'agent à son temps de travail contractuel et ne pas générer d'heures complémentaires. Il ne s'agit pas de création de poste à proprement parlé mais d'aménagement des postes créés l'année dernière qui entrainera la suppression du poste créé lors de la rentrée 2025-2026, après avis du CST.

N°	GRADE	CDD	SITE	H/HEBDO
274-3	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	AVORD	23,66/35
277-3	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	AVORD	32,6/35
287-3	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	AVORD	27,76/35
294-2	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	AVORD	23,33/35
281-3	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	VILLABON	33,35/35
282-3	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	ETRECHY	31,05/35
284-3	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	SOYE	32,68/35
285-3	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	SOYE	27,99/35
286-3	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	GRON	25,31/35
275-3	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	VORNAY	32,33/35
276-3	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	NOHANT	33,6/35
293-2	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	VORNAY	25,93/35

303-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	AVORD	26,41/35
304-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	AVORD	27,21/35
305-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	AVORD	28,96/35
306-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	VILLABON	33,36/35
307-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-5	SOYE	8,19/35
308-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	VORNAY	21,22/35
309-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	VORNAY	22,36/35
310-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-5	AVORD	14,18/35
311-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	AVORD	29/35
312-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	FARGES EN SEPTAINE	26,89/35
313-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-5	BAUGY	10,36/35
314-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-5	BAUGY	6,49/35
315-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-5	VILLEQUIERS	8,81/35
316-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-3	NOHANT EN GOUT	20,61/35
317-1	ADJOINT TECHNIQUE	CDD 332-8-5	VORNAY	15,62/35

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Avord, le 07 juillet 2026.

La Présidente
Sophie GOGUÉ



La Secrétaire
Claire BELLEVILLE



Diffusion internet cc-laseptaine.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 34
Pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 36
Total votants : 36
Quorum : 19

Délibération n° 2026-07-114

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Nohant-en-Goût, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Date de convocation et d'affichage : 30 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20260706-2026-07-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 08/07/2026

Publication : 08/07/2026

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BLANCHARD, M. BONNAUD, M. BOUGRAT, M. BRIDA, M. CHAPELIER, M. CHAROY, Mme COQUIL, M. CORDEAU, M. DELHOMME, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, Mme HANGRI, Mme LACROIX, Mme LANA SANCHO, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. METEIGNIER, Mme MILLET, M. PASZKIEWICZ, M. PERRONNET, M. PINON, M. PISKOREK, Mme POLANOWSKI, M. POURNIN, Mme SARRON, Mme THOUVENIN, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme HOSPITAL, M. PUILLET.

POUVOIRS : Mme HOSPITAL à M. BLANCHARD, M. PUILLET à M. DELHOMME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BELLEVILLE.

OBJET : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu le tableau des effectifs de la Communauté de communes,
 - Considérant que les services techniques de La Septaine se composent de 2 agents qui assurent des missions d'entretien, de réparation ou de suivi des interventions des entreprises au quotidien dans les écoles ou sur les biens appartenant à la communauté de communes.
 - Considérant que l'un de ces 2 agents part en retraite au 1er novembre, il convient de le remplacer. Compte tenu que l'agent qui part en retraite occupe un poste d'agent de maîtrise et du tableau des effectifs de la collectivité, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er novembre 2026.
 - Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
- Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide :
- De créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er novembre 2026,
 - Dit que ce poste sera pourvu conformément aux dispositions statutaires en vigueur,
 - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Fait à Avord, le 07 juillet 2026

La Présidente
Sophie GOGUÉ

La Secrétaire
Claire BELLEVILLE

